



- ✂ *La Validation des Acquis et de l'Expérience permet d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat (ou des blocs de compétences) sans retourner en formation*
- ✂ *Permet de faire reconnaître la valeur de vos expériences et d'acquérir les diplômes*

ACCÈS À LA VAE

- **Salariés, non salariés, demandeurs d'emploi ou sans activité.**
- Justifier d'au moins **1 an d'expérience ou 1607 heures** en rapport direct avec la certification visée.
- Il n'existe **pas de condition de niveau de formation, d'âge ou de nationalité.**
- Ne peuvent être pris en compte les contrats en alternance et les stages effectués en milieu professionnel dans le cadre d'une formation qui prépare à un diplôme.

EMPLOIS VISÉS

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité comme **employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure**, dans le **secteur du spectacle, de la mode**, dans les entreprises de **production et de distribution de produits capillaires**. Il y occupe des postes de **chef d'entreprise, manager, coiffeur, responsable technique.**

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT AU LIVRET 2

Les modalités de l'entretien de l'étude personnalisée est une partie intégrante de la recevabilité

- Étape 1 : méthodologie et compréhension du dispositif V.A.E.
- Étape 2 : analyser son parcours
- Étape 3 : analyser ses activités professionnelles
- Étape 4 : formaliser son dossier
- Étape 5 : préparer l'entretien avec le jury de V.A.E.
- Étape Post jury



€ TARIFS

50 € / heure

Formation éligible au CPF

€ ACCOMPAGNEMENTS

NIVEAU 1

12 H → 600 €

NIVEAU 2

24 H → 1 200 €

► Financements possible

